



AVIS PUBLIC

2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec)
G0A 2M0

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ
par la soussignée, Linda Gauthier,
directrice générale et secrétaire-trésorière
de la susdite municipalité

QUE le conseil de la municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 à 20 h, de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure située 3086 - 3088 route du Fleuve, sur le lot 5 439 306 du cadastre du Québec, Les Éboulements.

QUE cette dérogation mineure portant le numéro **DM126-2021** consiste à :

- Autoriser la construction d'un garage comme construction accessoire à une maison bigénérationnelle, d'une superficie de 104,05 mètres carrés plutôt que 75 mètres carrés au maximum, tel qu'exigé par la grille des constructions accessoires au tableau 5,1 du règlement de zonage.

Dans le cas où le conseil municipal décidait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

Procédures d'objections à la dérogation :

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit, sous forme de lettre ou de courriel, à la direction de la municipalité à l'adresse suivante : lindagauthier@leseboulements.com au plus tard le 12 novembre 2021. Ces dernières seront lues lors de la séance le 15 novembre 2021.

Une copie du document explicatif de la dérogation mineure est disponible en cliquant sur le lien suivant : [Document explicatif](#) ou sur demande au bureau de la municipalité au 2335, route du Fleuve, Les Éboulements.

DONNÉ aux Éboulements ce 28^e jour d'octobre 2021.

LINDA GAUTHIER
Directrice générale et secrétaire-trésorière